

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°25/2026**

Séance du 15 avril 2026

**Nombre de membres**

En exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : HAMMOUDA Jeannine

**Présents** : DARIO Alain, POMPA Jean-Antoine, FONT Marie, PLA Michel, HAMMOUDA Jeanine, SCHMITT Henri, GRAELL Alain, GHIRELLO Jean-Louis, FABREGA Catherine, ROTA Brigitte, DURAND Christophe, BIELLE Chantal, NEVEU Peggy, MAS Nicolas, BRUNET François, BUGSEL Alice, MEY Marie.

**Procurations** : CRUANAS Pauline à BRUNET François, MAHIEU Pierre à POMPA Jean-Antoine

**Absents** : CRUANAS Pauline, MAHIEU Pierre

**Date de la convocation** :

10 avril 2026

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES AU SYNDICAT MIXTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE, L'ANIMATION PEDAGOGIQUE ET LE TRANSPORT PYRENEES-MEDITERRANEE (SYM P-M)**

Classement issu de la nomenclature

« ACTES » 5.3

Désignation de

représentants

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément aux dispositions des articles L. 5721.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la Commune au Syndicat Mixte pour la Restauration Collective, l'Animation Pédagogique et le Transport Pyrénées-Méditerranée (SYM P-M).

Le Conseil Municipal procède à l'élection au scrutin secret et à la majorité absolue de deux (2) délégués titulaires au SYM P-M.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 19
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 9
- Nombre de bulletins nuls : 0

Sont élus pour représenter la Commune au SYM P-M :

- Monsieur PLA Michel : dix (10) voix
- Madame HAMMOUDA Jeannine : neuf (9) voix

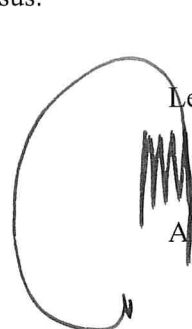
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Le Maire,



Alain DARIO

